



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 17, numéro 1

24 janvier 2013

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Nous sommes à la recherche de personnes bénévoles pour l'événement de sculpture sur neige du 9 février prochain. (voir page 3).

Si le défi vous intéresse, contactez
Mme Dominique L'Heureux au
418 886-2441, poste 208.



ERRATUM

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans la Programmation des activités d'hiver 2013, que vous avez reçue par la poste en décembre.

Il est écrit que le gymnase est ouvert à tous, le dimanche, pour des jeux libres. En fait, le dimanche, le gymnase est disponible pour des événements locatifs seulement.

Le gymnase reste disponible à tous pour des activités libres le samedi, de 13 h à 16 h.

Merci de votre compréhension.



SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Municipalité où vous pourrez trouver des informations pertinentes et consulter divers documents se rattachant à votre municipalité :

- Avis publics
- Ordres du jour de la prochaine séance du conseil municipal (vendredi soir précédant la séance)
- Procès-verbaux des séances du conseil municipal
- Bulletin Trait d'union
- Calendrier 2013 des séances du conseil municipal
- Calendrier 2013 des collectes des ordures et de la récupération
- Horaire de la patinoire
- Programmation des activités d'hiver

www.saintantoinedetilly.com

PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 février 2013, à 20 h

au centre communautaire
945, rue de l'Église

SOMMAIRE

<i>Recherche de bénévoles</i>	<i>page 1</i>
<i>Erratum</i>	<i>page 1</i>
<i>Site web de la Municipalité</i>	<i>page 1</i>
<i>Dates à retenir</i>	<i>page 2</i>
<i>Locaux à louer</i>	<i>page 2</i>
Loisirs	
<i>Concours de sculpture sur neige</i>	<i>page 3</i>
Service des travaux publics	
<i>Neige et glace sur les toitures</i>	<i>page 4</i>
<i>Stratégie québécoise d'économie d'eau potable</i>	<i>page 4</i>
Service de sécurité incendie	
<i>Le monoxyde de carbone</i>	<i>page 5</i>
Urbanisme	
<i>Règlement de construction</i>	<i>page 6</i>
Organismes	
<i>Maison des jeunes</i>	<i>page 6</i>
<i>Prévention du syndrome du bébé secoué</i>	<i>page 6</i>
<i>Carrefour des personnes âgées (CPAL)</i>	<i>page 7</i>
<i>Bibliothèque la Corne de brume</i>	<i>page 7</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 7</i>
<i>Société du patrimoine</i>	<i>page 8</i>
<i>Soirée bénéfique, Fondation Gilles Kègle</i>	<i>page 8</i>
<i>Fête des semences</i>	<i>page 8</i>



DATES À RETENIR

31 janvier

Conférence de M. Alain Franck (Amis du marais)

4 février

Assemblée ordinaire du conseil municipal

9 février

Concours de sculpture sur neige

11 février

Séance d'information sur la prévention du syndrome du bébé secoué

16 février

Soirée d'humour avec Sam Breton

17 février

Heure du conte



17 février

Fête des semences

LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
a deux locaux à louer
d'une superficie de 88 pi² chacun
au 955, rue de l'Église (édifice de la Caisse).

Pour toute information,
joindre Mme Diane Laroche
au 418 886-2441, poste 103.

LOISIRS



Concours de sculpture sur neige



Thématique : party hivernal

(objets, sports, personnages, activités qui vous font aimer l'hiver)

Bonhomme Carnaval viendra vous encourager!

Arrivée prévue : 10 h 45

- QUAND :** samedi 9 février
- LIEU :** sur le chemin de Tilly (devant la mairie)
- HEURE :** 9 h 30 à 14 h
- COÛT :** 15 \$/équipe (maximum de 4 personnes par équipe)
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans
- INSCRIPTIONS :** vous devez vous inscrire avant le 4 février
appelez au 418 886-2441, poste 208

Créez votre propre équipe (familles, collègues, amis)
Et venez participer à cette superbe journée en plein air

Le site sera ouvert à tous (participants et visiteurs)

Chacun et chacune aura la chance de voter pour sa sculpture de neige favorite

Vous devez apporter vos outils pour travailler la neige
(pelles en métal, grattoirs, outils de jardinage, etc.)
Les objets décoratifs sont acceptés

IL Y AURA SUR PLACE :

- Disco mobile 
- Tente avec breuvages (chocolat chaud et jus de pomme) 
- Photographe 
- Prix pour les trois premières positions 

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

NEIGE ET GLACE SUR LES TOITURES

Évitez les accumulations... de problèmes!

Comme suite aux précipitations de neige et de pluie des dernières semaines, nous voulons rappeler aux propriétaires d'être vigilants à l'égard des accumulations de neige et de glace sur les toitures ainsi qu'en bordure des toits à versants.

Les toits sont construits de manière à pouvoir supporter les charges de neige des hivers québécois. Cependant, lorsque le déneigement s'avère nécessaire, la Régie du bâtiment (RBQ) recommande de confier cette tâche à des entreprises disposant d'un équipement approprié et utilisant des méthodes adéquates afin de ne pas endommager la membrane d'étanchéité du toit.

Par ailleurs, si vous souhaitez déneiger votre toiture vous-mêmes, il est recommandé de le faire à partir du sol, en utilisant un grattoir à toiture muni d'un manche télescopique.

SIGNES PRÉCURSEURS

Dans la majorité de cas, il existe des signes précurseurs d'un possible affaissement de la toiture, par exemple des fissures qui apparaissent sur les murs intérieurs, ou encore des portes intérieures qui coïncent. Si vous constatez des signes, vous devrez faire enlever la neige, peu importe la quantité présente sur la toiture. L'infiltration d'eau n'est pas nécessairement un signe relié au risque d'affaissement, mais peut quand même requérir l'enlèvement de la glace.

Le propriétaire est le premier responsable de la sécurité du public qui fréquente ou accède à son bâtiment. Être attentif aux signes précurseurs et prendre les mesures pour prévenir une accumulation de neige ou de glace sont les meilleurs moyens d'éviter les conséquences d'un effondrement de toit ou de balcon. La Régie du bâtiment recommande aussi aux propriétaires de procéder au déneigement des issues de secours de leurs bâtiments.

Gaétan Baron, inspecteur municipal

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau et dans une perspective de gestion intégrée et de développement durable, le gouvernement du Québec se dote de la **Stratégie québécoise d'économie d'eau potable**.

Le Québec dispose de 3 % des eaux douces renouvelables de la planète et celles-ci couvrent environ 10 % du territoire. Or, le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau au monde.

En effet, au Québec en 2006, la production d'eau potable était de 35 % plus élevée que la moyenne canadienne et de 62 % supérieure à celle de l'Ontario.

Volume d'eau distribué		
	2001	2006
Québec	777 litres par personne par jour	795 litres par personne par jour
Canada	622 litres par personne par jour	591 litres par personne par jour
Ontario	533 litres par personne par jour	491 litres par personne par jour

LA STRATÉGIE VISE DEUX OBJECTIFS D'ICI 2017

Réduire d'au moins 20 % la production moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec.

Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué.

DES ÉCONOMIES POUR NOTRE PORTEFEUILLE COLLECTIF

Coût de production d'un mètre cube d'eau au Québec : 1,51 \$ dont 0,20 \$ en coûts variables.

Une réduction de 20 % de la consommation totale pourrait représenter des économies brutes de l'ordre de 2 milliards de dollars sur 20 ans.

QUELQUES EXEMPLES

Une seule goutte d'eau qui s'échappe chaque seconde d'un robinet représente 9 540 litres d'eau par année, ce qui équivaut à 80 douches d'environ 5 minutes.

Un boyau d'arrosage débite 1 000 litres à l'heure, c'est-à-dire la quantité d'eau qu'une personne boit en trois ans.

L'installation d'aérateurs à débit réduit sur les robinets de la cuisine et de la salle de bain entraîne une économie d'environ 5 000 litres d'eau par année, dont 2 500 litres d'eau chaude.

Les usages résidentiels extérieurs peuvent représenter jusqu'à 50 % de la consommation résidentielle totale.

Référence : Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, gouvernement du Québec
Gaétan Baron, inspecteur municipal

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et sournois.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant la cause de plusieurs intoxications.

La Régie du bâtiment du Québec tient à rappeler que de nombreux appareils de chauffage peuvent dégager du monoxyde de carbone et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles.

REPÉREZ LES SOURCES D'INTOXICATION DANS VOTRE RÉSIDENCE

Les sources de CO sont multiples. Ce gaz peut provenir de :

- Vos systèmes de chauffage, tels que votre fournaise, foyer ou chaufferette
- Vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.)
- Votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice)

Même si une utilisation normale de ces appareils ne présente pas de danger, une intoxication au monoxyde de carbone peut se produire si les appareils fonctionnent mal ou encore s'ils sont utilisés dans un endroit mal ventilé.

CONNAISSEZ-VOUS LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes qui peuvent ressembler à ceux d'une grippe ou d'une gastro-entérite :

- Maux de tête
- Nausées
- Vomissements
- Étourdissements
- Fatigue

Une grave intoxication peut entraîner la mort en quelques minutes.

PRÉVENEZ LE PIRE AVEC UN AVERTISSEUR DE CO

Installer un avertisseur de CO constitue un moyen simple et peu coûteux de détecter ce gaz. Ce dispositif de sécurité est conçu pour émettre un signal d'alarme lorsqu'il détecte la présence du CO dans une concentration menaçante pour la santé.

La Régie du bâtiment du Québec recommande l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone certifié dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.

Attention ! Un avertisseur de fumée conventionnel ne détecte pas la présence de monoxyde de carbone.

VOTRE AVERTISSEUR DE CO S'ACTIVE OU VOUS RESSENTEZ DES SYMPTÔMES?

Réagissez rapidement :

- Sortez à l'extérieur immédiatement
- Appelez le 9-1-1 ou le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060

Ne retournez pas sur les lieux avant d'avoir reçu l'approbation d'un expert (ex. : pompier). Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) fournit aussi de l'information sur l'avertisseur de monoxyde de carbone dans son site Web.

FAITES-VOUS PARTIE DES STATISTIQUES DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE?

- **2 ménages sur 3** ayant une source potentielle de monoxyde de carbone n'ont pas d'avertisseur de CO, ce qui représente un potentiel de 1 270 000 ménages.
- **6 ménages sur 10** n'ont pas d'avertisseur de CO parmi ceux qui sont chauffés au gaz naturel, au mazout ou au bois.
- **Environ 1 ménage sur 3**, parmi ceux qui ont une source potentielle de CO, n'a jamais envisagé la possibilité d'acquiescer un avertisseur de monoxyde de carbone.

Martin Simon
Directeur du Service incendie

URBANISME

Le 3 juillet 2012, la Municipalité a adopté un **nouveau Règlement de construction** numéro 2012-575 afin d'incorporer des normes de sécurité, de réduction de la consommation de l'eau potable ainsi que de qualité architecturale. J'invite tous les citoyens et citoyennes à prendre connaissance de ce règlement avant d'entreprendre des travaux sur votre résidence ou tout autre bâtiment. Ce règlement est présentement disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Vie municipale / Service d'urbanisme au www.saintantoinedetilly.com.

Voici des exemples des ajouts incorporés dans ce règlement :

- **Économie d'eau** : pour tout ajout ou remplacement d'un cabinet d'aisance, celui-ci devra être de type faible débit, soit avoir une chasse d'eau de 6 litres et moins.
- **Sécurité** : toute chambre devra être munie d'une fenêtre conforme aux exigences du Code national du bâtiment.

- **Qualité architecturale** : les revêtements extérieurs endommagés, détériorés ou défraîchis devront être peints, remplacés ou adéquatement réparés.

Je vous invite également à communiquer avec la Municipalité avant l'achat d'un terrain ou d'une résidence sur le territoire de la Municipalité afin de valider la conformité de vos projets. Vous pouvez venir me rencontrer du lundi au jeudi pendant les heures d'ouverture du bureau, m'appeler au 418-886-2441, poste 105 ou m'envoyer vos demandes par courriel à zoe.eggena@saintantoinedetilly.com.

Veillez prendre note que les formulaires de demandes de permis de construction, de certificats d'autorisation ainsi que les demandes de dérogation mineure sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet service d'urbanisme mentionné ici haut, ou directement à la mairie.

Zoé Eggena
Responsable de l'urbanisme

* * * * *

ORGANISMES

MAISON DES JEUNES DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

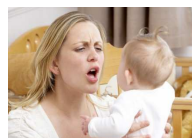
MAISON DES JEUNES DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
945, rue de l'Église
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc, G0S 2C0
418 886-2726

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
Veillez prendre note qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, la Maison des jeunes de Saint-Antoine-de-Tilly aura un nouvel horaire d'ouverture :

HEURES D'OUVERTURE : mardi, 18 h 30 à 21 h 30

PAR LES JEUNES, POUR LES JEUNES, AVEC LES JEUNES... La Maison des jeunes est un lieu de rassemblement. Il permet non seulement de regrouper les jeunes, mais également de les aider à devenir des citoyennes et citoyens actifs, critiques et responsables.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418-728-4665 ou à rjlotbiniere@videotron.ca.



ATTENTION! MANIPULEZ AVEC SOIN...

Séance d'information gratuite sur la prévention du syndrome du bébé secoué (SBS) pour les parents d'enfants de moins de 5 ans

Quand : 11 février 2013, 19 h à 22 h
Où : centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly
Conférencière : Isabelle Asselin, inf.
Étudiante au Bacc. Sc. Inf.
UQAR, Campus de Lévis

Contenu de la présentation :

- Comprendre l'anatomie et la raison des pleurs du bébé
- Démystifier le sentiment de colère
- Expliquer les conséquences du SBS sur l'enfant
- Comment prévenir le SBS

Inscription :

Par courriel : Isabelle.Asselin@uqar.ca
Par téléphone : 418 886-2648

Tirage de prix de présence





CARREFOUR DES PERSONNES AÎNÉES DE LOTBINIÈRE (CPAL)

UN SERVICE POUR LES AÎNÉS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Vous ne pouvez pas vous rendre à votre rendez-vous médical par vous-même? Vos proches ne sont pas disponibles pour vous conduire à votre rendez-vous?

Les bénévoles du soutien à domicile de Saint-Antoine sont là pour vous aider! Un bénévole-transporteur peut aller vous chercher à votre domicile, vous amener à votre rendez-vous et, si vous voulez, ce bénévole peut vous accompagner lors de votre rencontre avec le médecin.

Cette aide vous est offerte par :

Des personnes bénévoles, généreuses et compétentes, membres du Carrefour des personnes aînées de Lotbinière. **Pour avoir accès au service d'un transporteur-bénévole, contactez Mme Marguerite Legendre au 418 886-2253.**

Pour les personnes atteintes de cancer et qui requièrent, en dernier recours, les services d'un transporteur-accompagnateur bénévole pour aller à leur rendez-vous, référez-vous à : **ACCÈS + Lotbinière au 418 728-4825.**

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

NOUVEL ORDINATEUR

Que ce soit pour naviguer sur Internet, rechercher des informations, lire ou écrire des courriels, ou autres, les abonnés peuvent maintenant profiter d'un ordinateur mis à leur disposition à la bibliothèque.

HEURE DU CONTE

Invitation aux jeunes enfants et à leurs parents

Louise Marchand anime chaque mois une activité de lecture stimulante et enrichissante! La prochaine animation aura lieu :

QUAND : dimanche 20 janvier

HEURE : 11 h à 12 h

LIEU : à la bibliothèque

Notez bien que la bibliothèque demeure ouverte pour tous les abonnés pendant l'Heure du conte.

Voici les prochains dimanches réservés à l'Heure du conte :

- 17 février
- 17 mars
- 14 avril
- 19 mai
- 9 juin

HORAIRE

Mardi	19 h à 21 h
Mercredi	19 h à 21 h
Jeudi	10 h à 11 h
Dimanche	10 h à 12 h

Martine Viel

Comité des bénévoles

AMIS DU MARAIS

CONFÉRENCE

Le jeudi 31 janvier, à 19 h 30, à la bibliothèque La Corne de brume, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Alain Franck qui présentera une conférence ayant pour titre *La navigation sur le Saint-Laurent, d'hier à aujourd'hui*.

Ethnologue spécialisé en histoire maritime, Alain Franck a été conservateur au Musée de la civilisation, puis responsable de la gestion des collections et de la production des expositions au Musée maritime du Québec à L'Islet-sur-Mer. Il a participé à de nombreux projets d'interprétation et de mise en valeur à titre de consultant en histoire maritime. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Naviguer sur le fleuve au temps passé, 1860-1960*.

La conférence de M. Franck portera sur l'histoire maritime du Québec depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à une époque récente. Notre majestueux Saint-Laurent offrait des facilités de transport et de communication exceptionnelles aux premiers arrivants mais il comportait et il comporte toujours des obstacles et des difficultés de navigation particulières. Cette réalité a eu une influence considérable sur les techniques de construction navale et sur les différents types de navires construits au Québec au cours des ans. Les progrès technologiques des dernières décennies, en particulier dans les instruments de navigation et dans les systèmes d'aide à la navigation, permettent aux navires de naviguer sur le fleuve jusqu'à Montréal 365 jours par année. Ces sujets seront développés par M. Franck au cours de son exposé.

Nous serons heureux de vous accueillir à cette conférence. L'entrée est gratuite pour les membres des Amis du marais et de 2 \$ pour les non-membres.

Pierre Marchildon

Président



SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

SAVIEZ-VOUS QUE...

Contrairement aux familles Bergeron, Côté, Genest, Lambert et bien d'autres qui sont encore bien présentes dans notre paroisse, plusieurs autres patronymes n'y sont plus, les familles étant poussées par l'envie d'exploiter de nouvelles terres ou encore, par manque de descendants. Dans cet article, nous évoquerons le nom de qui n'y sont plus, mais qui contribuèrent, surtout au XVIII^e siècle, au développement de notre paroisse.

Provenant de l'Île d'Orléans, de la Côte de Beaupré ou encore de Pointe-aux-Trembles (Neuville), ces familles sont venues s'établir ici, s'assurant ainsi une terre bien à eux et une vie décente.

La famille de Louis **Ayotte** et Louise Gourotte, mariés en 1693, fût une de celles-ci. Angélique, Jean et Marie-Louise se marièrent ici avec des Duguay dit Lafranchise, Genest et Huot.

Les **Beaudry**, en l'occurrence Pierre, y voient cinq de leurs enfants se marier ici. Jacques, Joseph, Marie-Catherine, Marie-Louise et Pierre laissent leurs traces dans les registres paroissiaux.

Deux filles de Mathieu **Blouard** et de Madeleine Ferland se marièrent à Saint-Antoine-de-Tilly. Les Bourgouin et Côté furent les heureux élus.

Suite le mois prochain...
Gilles Boisvert, président

SOIRÉE BÉNÉFICE FONDATION GILLES KÈGLE

Soirée bénéfique pour la Fondation Gilles Kègle et le Centre de pédiatrie sociale de Québec. Pour la levée de fonds du Kilimandjaro 2013.

Soirée d'humour avec Sam Breton et ses invités!

QUAND : samedi 16 février 2013

HEURE : 21 h

**LIEU : centre communautaire
945, rue de l'Église**

Billets en vente chez Accomodation et Mécanique 132 Inc., au coût de 20 \$ ou à la porte le soir même.

Marie-Josée Bédard



FÊTE DES SEMENCES

Dixième fête des semences

Bouffée de printemps en plein hiver, la Fête des semences de Saint-Apollinaire accueille depuis neuf ans jardiniers amateurs et horticulteurs chevronnés. C'est l'occasion rêvée de faire le plein de semences produites au Québec et d'y dénicher des graines biologiques ou patrimoniales. On y vient aussi pour l'atmosphère conviviale et les conseils avisés des producteurs et d'autres amateurs qui partagent avec plaisir leurs connaissances.

Ce rendez-vous incontournable aura lieu :

DATE : le dimanche 17 février 2013

HEURE : de 10 h à 15 h

**LIEU : à la salle communautaire
83, rue Boucher, Saint-Apollinaire**

Entrée libre. Bienvenue à tous et à toutes!

Pour information,
Jacinthe Létourneau : 418 881-3956

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : 15 février 2013

Date de tombée des articles : 7 février 2013

Coordination et rédaction : Lucie Brunet

Révision des textes : Marie Plamondon

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C. P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : info@saintantoinedetilly.com

Site internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45
et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi